

## 10 Faits divers &amp; Justice

## Tentative de viol à Port-Gentil

## Cédric Taboué stoppé net par des passants

Jean-Paulin ALLOGO

Port-Gentil/Gabon

**DANS** la nuit du 19 au 20 janvier dernier, aux environs de 23 heures, au quartier Masuku, dans le deuxième arrondissement de la commune de Port-Gentil, alors que Christina Itéké Nguindet est en train de regagner son domicile, après avoir accompagné un membre de sa famille venu lui rendre vi-

site, elle croise sur son chemin le nommé Cédric Taboué, Camerounais de 22 ans. Celui-ci lui propose de lui tenir compagnie. Le jeune homme se montre tellement galant que Christina, 21 ans, ne trouve aucune raison de refuser l'offre. Mais à peine le couple a-t-il fait quelques pas que Cédric Taboué révèle sa vraie nature. En effet, alors qu'ils se trouvent dans une zone non éclairée, il sort brusquement un



Photo : Jean-Paulin Allogho

Cédric Taboué et les armes dont il s'est servi pour maîtriser la jeune femme.

couteau et une corde pour

tenter de tenir en respect la jeune femme. Le plan concocté par Taboué : ligoter la victime pour ensuite abuser d'elle sexuellement. Mais grâce à la providentielle intervention d'autres passants noctambules, Christina Itéké Nguindet sera in extremis tirée d'affaire. En prime cependant, quelques griffures sur le corps de la victime, conséquence de la lutte avec Taboué.

Conduit au poste de police

par la population, le mis en cause a reconnu explicitement les faits, notamment d'avoir tenté de violer la plaignante. Un acte vraisemblablement prémédité, d'autant que l'agresseur présumé portait sur lui un couteau et une corde dont il a tenté de se servir pour neutraliser la jeune femme. Même si l'individu déclare aux agents le contraire, en affirmant notamment qu'il n'avait pas l'intention de blesser la victime et qu'il

portait le couteau simplement pour l'intimider. D'abord déféré devant le parquet de Port-Gentil, le mis en cause a été ensuite placé sous mandat de dépôt à la prison du Château. Il est poursuivi pour tentative de viol avec préméditation, violences et voie de fait, des infractions punies par les articles 256 et 230 du Code pénal. Il pourrait également être poursuivi pour défaut de carte de séjour.

## Accident de la circulation à Kango/Woubele-Kachelair...

## Un bus rempli d'élèves fait plusieurs tonneaux

SCOM

Libreville/Gabon

**LA** communauté scolaire de Kango, chef-lieu du département du Komo-Kango, est passée à côté d'un véritable drame de la route, hier matin. En effet, un minibus transportant les élèves du lycée Marcellin Ndong-Mbie et ceux du collège privé CEPEK a effectué une sortie de route, à Woubele-Kachelair, une bourgade située à environ 120 km de Libreville. Bilan : 12 apprenants



Photo : DR

L'état du minibus après son embardée

blessés. Parmi lesquels 6 dont l'état, jugé préoccupant, a nécessité un transfert, pour observation, au Centre hospitalier régional de Melen.

D'après les renseignements, le transporteur roulait dans le sens Bifoun-Kango, avec à son bord plusieurs lycéens et collégiens qui regagnaient leurs établissements respectifs. Mais parvenu à Woubele-Kachelair, plus précisément à la hauteur de l'école publique de ce hameau, le conducteur constate qu'il avait perdu le contrôle de l'engin qui rou-

lait dans tous les sens. "En appuyant sur la pédale de freinage, pour essayer de stopper le bus, celle-ci ne répondait curieusement plus. A la suite, il va s'ensuivre une embardée", indique un officier de police judiciaire (OPJ) de la brigade routière de Kango.

A la suite de cette embardée, le minibus a effectué plusieurs tonneaux avant de s'immobiliser quelques mètres plus loin. Les passagers d'un autre véhicule qui ont suivi de près toute la scène, se sont précipités pour porter secours aux accidentés.

... et aussi...

## Deux dealers arrêtés à Nzeng-Ayong

AEE

Libreville/Gabon

**Pierre Ondo Ndong (40 ans) et Ambroise Oguen Ognane (35 ans), tous deux Gabonais, ont été pris, lundi dernier, en flagrant délit de possession de 12 ballots de chanvre, par les éléments de la brigade anti-criminalité (Bac), dans un fumoir sis à Nzeng-Ayong Dragages. Ces derniers disent n'être que des receleurs, accablant un certain Baby Mounquengui, qu'ils présentent comme**

étant le véritable «Boss» de ce trafic.

**DANS** un premier temps, la police enregistre une information émanant d'une source anonyme, et faisant état de ce qu'un groupe de jeunes, dont Baby Mounquengui serait le «Boss», s'adonne à la consommation du chanvre indien en public. Un renseignement que les agents de police vont vérifier minutieusement en se servant de quelques indics, avant de réaliser qu'il est fondé. Après avoir localisé la planque qui sert de lieu de transaction et de fumoir pour les présumés dealers



Photo : AEE

Les deux présumés dealers, interpellés avec leur marchandise.

un jour plus tôt, les flics vont se déployer sur le terrain le

lendemain, afin de mettre la main sur les indélégats. En début de semaine, dans la nuit de lundi, aux alentours de 22 heures, les policiers font irruption dans le fumoir. A l'intérieur, cinq individus assis sur des tabourets, en train de tirer paisiblement des joints de cannabis. Au milieu d'eux, douze ballots de chanvre indien. Mais à la vue des flics, trois des délinquants réussissent à prendre la poudre d'escampette. Seuls Pierre Ondo Ndong et Ambroise Oguen Ognane sont cueillis et conduits au poste, où ils sont soumis à un long interrogatoire. Ils disent travail-

ler pour un certain Baby Mounquengui, qui résiderait dans la zone de Nzeng-Ayong-Village. Une équipe de policiers s'y rend pour tenter de mettre la main sur l'intéressé. Malheureusement, l'homme, sans doute déjà au courant de la rafle effectuée la veille par les agents de police, n'a point regagné son domicile. Sa petite amie, Liza Nguiguiba, 22 ans élève à l'institut Kenco, est interpellée pour des raisons d'enquête, avant d'être relaxée plus tard. Quant aux deux hommes, ils ont été mis à la disposition de la direction générale de l'Oclad pour compétence.

## Brèves

AEE

Libreville/Gabon

## La bande à "Couteau" dans la nasse

**HAROLD** Ondzaghe alias "Couteau" (19 ans), Junior Mba Ella (23 ans), Michel Mimie Essia (17 ans), Glenn Ogoula Bibang (22 ans) et Pamela Obone Zue (28 ans) sont tombés dans la nasse d'une patrouille de la brigade anti-criminalité, au quartier Cocotiers, dans la nuit du 20 janvier dernier, alors qu'ils venaient d'agresser deux membres d'une famille qui rentraient d'une veillée mortuaire. Selon les victimes encore sous le choc, alors qu'ils étaient sur le point de rentrer chez eux, Pamela Obone

Zue les approche pour leur demander une bière. Les bars étant fermés à cette heure de la nuit, les deux hommes lui suggèrent de remettre ça à une autre fois. Mais à peine se sont-ils séparés d'elle, que cette dernière simule une tentative de viol par les deux hommes. Au même moment, vont surgir de l'arrière d'un véhicule abandonné, trois jeunes hommes munis d'armes blanches. Ceux-ci sont rejoints quelques instants plus tard par « Couteau », lui aussi armé d'un couteau. C'est d'ailleurs au moyen de ces armes blanches que les membres de la famille endeuillée seront tenus en respect. Pendant que Pamela, de son côté, s'organise à leur faire gentiment les poches, avant de s'enfuir. Malheureuse-



Photo : AEE

La bande à "Couteau"(c) neutralisée par la Bac.

ment pour les voyous, un homme a suivi toute la scène de loin et accable «Couteau» et les siens. Au moment même où une patrouille de la Bac passait par là. Alertés, ils neu-

tr a - lisent d'abord Pamela et par la suite, le reste du groupe le lendemain. Sous les regards impuissants de quelques-uns de leurs parents.

## Découverte d'un fœtus à Oyem

**LES** habitants du quartier Adjougou, dans le premier arrondissement de la commune d'Oyem, n'oublieront pas de si tôt la découverte macabre qu'ils ont faite, il y a quelques jours, non loin d'une habitation dans la zone dite Caleçon-Bar. Il s'agit, en effet, d'un fœtus d'environ cinq mois. Selon les témoins, ce sont des enfants qui, de retour de l'école, en ont fait le malheureux constat, avant d'alerter leurs parents qui ont aussitôt accouru, avec d'autres badauds, pour voir de quoi il en retournait. Comment a-t-il atterri à cet endroit ? A-t-il été jeté nuitamment par une mère qui ne voulait pas de cet enfant ? Ce sont, entre autres, les

questions que la foule se posait. Informées à leur tour de ce fait, les autorités judiciaires se sont transportées sur les lieux pour y effectuer le constat et tâcher d'en comprendre les dessous. Dans leurs investigations, les fins limiers ont découvert, au milieu d'un tas d'immondices, un sachet pastique contenant un placenta mélangé à du sang. Celui-ci a été enlevé sur instruction des autorités judiciaires, en présence du chef de quartier, en vue de l'enterrer dignement. Quant à la mère présumée auteur de cet acte indigne, elle court toujours. Reste à savoir pendant combien de temps encore, les forces de sécurité s'étant lancées depuis lors à ses trousses.